

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN289

présenté par

M. Lainé, M. Cubertafon, M. Fesneau, M. Michel-Kleisbauer et Mme Poueyto

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

A la seconde phrase de l'alinéa 26, remplacer les mots : « a changé de nature » par les mots : « s'est renforcé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que le risque posé par la Corée du Nord n'a pas expressément changé de nature ces dernières années mais tout au plus changé d'échelle.

Le développement de l'arme nucléaire par la République Populaire et Démocratique de Corée tend à s'inscrire, à l'instar de ses autres actions offensives (militaires comme économiques), dans une logique « d'escalade-désescalade » lui permettant de négocier agressivement avec la communauté internationale.